

Plan Pauvreté : pour une mixité dans les crèches

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 14 septembre 2018

La Fédération Française des Entreprises de Crèches **partage l'ambition présidentielle de réforme en profondeur des modes d'accueil du jeune enfant** et continuera à **œuvrer pour développer des structures de qualité, en nombre, pour tous les parents**. Les crèches sont un moyen privilégié d'intégration des populations en grandes difficultés et la France doit combler son retard d'équipement par rapport aux souhaits de la population et aux pays voisins.

La FFEC s'inquiète des applications pratiques des ambitions présidentielles : **la lutte contre la pauvreté concerne tout le territoire**.

La France compte 436 000 places de crèches pour 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans. Il **manque 230 000 places de crèches en France**¹. Conséquence de la réduction des dépenses publiques, **seulement 30 000 places nouvelles seront construites sur 4 ans**, permettant à peine de compenser les destructions annuelles de places en augmentation constante².

Le Président de la République souhaite que les places nouvelles soient créées en priorité dans les zones les plus difficiles au bénéfice des enfants les plus pauvres. Les communes les plus pauvres n'auront à payer que 10% du coût de construction. Pour le fonctionnement, la CNAF a prévu un bonus « mixité sociale » attribué en fonction du niveau de ressources des familles fréquentant la crèche³.

Dans les actes, la FFEC demande que **le bonus mixité permette le fonctionnement des crèches situées dans les quartiers économiquement défavorisés et, en même temps, que toutes les crèches de France soient incitées à pratiquer la mixité sociale**, en proposant systématiquement les 10% de places libres chaque jour⁴ en priorité aux enfants les plus fragiles.

Le secteur de la Petite Enfance est en grave **pénurie d'emploi** et il faut un professionnel en CDI temps plein qualifié pour 3 places de crèches. Au-delà du fonds d'innovation sociale de 100 millions d'euros⁵, **il faut créer les vocations pour ces métiers essentiels à la prévention et la lutte contre la pauvreté et au développement de tous les enfants**.

**Parce que la lutte contre la pauvreté nécessite la mobilisation de tous,
Parce que la dépense publique ne peut pas tout,
Parce que les entreprises de crèches sont volontaires pour financer de nouvelles crèches, pour favoriser une occupation réelle de toutes leurs places et augmenter la fréquentation des plus fragiles,**

¹ Haut Conseil à la Famille :

http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise_en_forme_OK_HCFEA_Synthese_accueil_des_enfants_de_moins_de_trois_ans.pdf

² Places de crèches : le compte n'y est pas ! <https://ff-entreprises-creeches.com/wp-content/uploads/2018/07/2018-07-19-cog-le-compte-ny-est-pas.pdf>

³ Texte de la COG 2018-2022 :

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Textes%20de%20référence/COG/COG_2018-2022.pdf, page 18

⁴ Absences des enfants dues aux congés hors vacances scolaires et maladie

⁵ qui financera la formation continue des 600 000 professionnels de la Petite Enfance, permettra d'accompagner la refonte récente des référentiels des CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance et du diplôme des Educateurs de Jeunes Enfants et diffusera de nouvelles méthodes d'apprentissage du langage, de l'empathie et de la confiance en soi dans les lieux de garde.



FFEC

Fédération Française
des Entreprises de Crèches

Parce que les entreprises de crèches fonctionnent grâce aux employeurs,

Le choix des employeurs privés et publics de faire bénéficier leurs salariés d'une place de crèche doit être encouragé sans relâche par le Gouvernement, c'est une mesure socialement juste et économe pour les deniers publics. Le financement par les employeurs de places de crèches permettra de proposer des places aux plus défavorisés.

Contact presse

Elsa HERVY - Déléguée générale

06 38 54 49 73

elsahervy@ff-entreprises-creches.com

Emmanuel Macron, 13 septembre 2018 : « *Car la bataille qu'il nous faut conduire aujourd'hui, c'est celle d'une réforme en profondeur des modes de garde, **les gardes d'enfants de 0 à 3 ans** sont ce moment, ce lieu essentiel de l'apprentissage de la vie, de cet éveil cognitif, de **ce qui permettra à l'enfant d'avoir plus de chances, à l'adolescent, de mieux s'orienter, et à l'adulte de s'en sortir**, et de déjouer cette fatalité que j'évoquais tout à l'heure ; les lieux de garde doivent devenir ces endroits accessibles à tous, quel que soit son revenu ou son adresse, ou le langage, le développement, l'empathie, la confiance en soi se construisent, avec des effets durables sur toute la vie. »*

Les Entreprises de Crèches : acteurs économiques engagés

La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente **une centaine d'adhérents** employant **17 000 salariés** et gérant **1 500 établissements** d'accueil du jeune enfant, soit **41 000 places de crèches** au 1^{er} janvier 2018.

Tous les établissements sont **conventionnés par les CAF locales et agréés par les PMI locales. Ils garantissent un accueil de** d'excellente qualité. Par ailleurs, les **parents paient** dans les établissements **conventionnés PSU exactement le même prix** qu'en crèche municipale ou associative, basé sur le barème de la CNAF issu du Quotient familial. Dans les établissements **conventionnés CMG-PAJE**, les parents paient un **tarif qui ne dépasse pas 10€/heure**, taux maximum fixé par le règlement.

Des entreprises de crèches, moteurs de la création des places de crèche

- Seulement 8 000 nouvelles places d'accueil ont été créées en 2016⁶ : 6 300 en micro-crèches et 1 600 en multi-accueil^[1], 500 et 1500 par les seuls adhérents de la FFEC, et la majorité des micro-crèches sont créées par des entreprises de crèche.
- Les **entreprises de crèche ont porté 70% des projets de création de places subventionnées en 2016** ; les communes n'en ont porté que 7% contre 54% en 2000

Plus de 16% des places de crèches aujourd'hui gérées par des entreprises de crèches

Les **entreprises de crèches représentent 16,25% des 436 400 places de crèche** au 31 décembre 2016 :

- 38 200 places de crèches PSU, hors micro-crèches, soit 8,75% des places d'accueil en crèche
- Les micro-crèches, gérées en quasi-totalité par les entreprises, représentent 32 600 places soit 7,5% des places d'accueil en crèche.

Les entreprises de crèches, 24 000 emplois qualifiés.

De manière globale, il faut **1 salarié pour 3 berceaux**. Avec plus de 70 000 berceaux gérés par le secteur privé marchand, il s'agit de plus de **23 600 salariés directs**. Ces salariés sont en CDI, qualifiés (le travail auprès des enfants étant réservé à du personnel diplômé ou qualifié) et pérennes.

Les entreprises de crèches contribuent au rééquilibrage territorial de l'offre

Grâce au développement des offres de places en réseau aux salariés d'entreprises (le salarié choisit alors la crèche la plus proche du domicile ou du travail de l'un des deux parents), **les entreprises de crèches s'implantent plus régulièrement en dehors des zones d'activité économique et au plus proche des domiciles**.

Cette approche a permis une réelle démocratisation de la crèche inter-entreprises, rendant les places en crèches accessibles à toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Les établissements accueillent des enfants de salariés de grands groupes comme de PME et TPE.

Permettre l'accès aux crèches inter-entreprises à toutes les entreprises a permis d'accélérer la création de crèches inter-entreprises sur tout le territoire, notamment dans des communes qui n'avaient pas les moyens de créer une crèche municipale. Cela contribue à un **rééquilibrage territorial de l'offre**.

⁶ Selon la lettre d'information de l'ONAPE du 20 septembre 2017